



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 5 mai 2021

Délibération n° 2021-13

Étaient présents :

Administrateurs présents :

Max Roustan - Christophe Rivenq - Bernard Saleix - Julie Lopez-Dubreuil - Michèle Veyret -
Pierrette Paez - Daniel Canal - Jacques Foulquier - Nordine Sekarna - Jean-Claude Auribault -
Yves Tourvieille - Antoine Vinhas - Gilbert Albini - Marie-Christine Peyric - Cédric Marrot -
Virginie Cuveraux - Richard Hillaire - Anne-Lyse Messager -

Absents excusés :

Jean-François Durand-Coutelle pouvoir à Max Roustan
Jean-Marie Bridier pouvoir à Christophe Rivenq
Jean-Louis Raymond
Max Bordary
William Balez
Arnold Bargeton

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil Directeur Général
Jean-François Roussel - représentant la DDTM

Assistait également à la séance :

Marian Mirabello

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G)
MIS EN PLACE PAR ALES AGGLOMERATION**

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2021-13 ci-annexé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant de prorogation pour l'année 2021 de la convention de prestation de services et d'adhésion au S.I.G porté par Alès Agglomération.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20210505-CR_05_05_21



Séance du 5 mai 2021

Rapport n° 2021-13

Direction Générale

**AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G.)
MIS EN PLACE PAR ALES AGGLOMERATION**

Pièce annexe

- délibération n°2017-46 du 31 mai 2017
- Proposition d'avenant de prorogation n°1

Depuis la délibération n°2017-46 du 31 mai 2017, Logis Cévenols a adhéré au service WebSIG qui permet notamment de disposer des données cartographiques utiles à la gestion et au développement de notre patrimoine, à l'échelle de l'Agglomération.

L'adhésion initiale pour 3 ans a expiré le 31 décembre 2020, et il convient de la proroger pour pouvoir continuer de bénéficier de ces services.

Afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, il convient par conséquent de renouveler la convention par voie d'avenant pour une année supplémentaire. Les conditions, notamment tarifaires restent inchangées.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer l'avenant de prorogation pour l'année 2021 de la convention de prestation de services et d'adhésion au S.I.G. porté par Alès agglomération.

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/05/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20210505-CR_05_05_21



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 31 mai 2017

Délibération n° 2017-46

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Bernard Hillaire – Cyril Laurent – Anne-Lyse Messenger

Absent excusé :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**CONVENTION D'ADHESION AU
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G.)
MIS EN PLACE PAR ALES AGGLOMERATION**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-46 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer la convention de prestation de services et d'adhésion au S.I.G. porté par Alès Agglomération.



Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31 mai 2017

Rapport n° 2017-46

Proximité

**CONVENTION D'ADHESION AU
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G.)
MIS EN PLACE PAR ALES AGGLOMERATION**

Pièce(s) Annexe(s) : Courrier de proposition de Mr Le Président d'Alès Agglomération du 19 mai 2017

Suite aux récentes évolutions des périmètres d'Alès Agglomération et du Pays Cévennes, il a été décidé de recentrer le service SIG au sein d'Alès Agglomération qui en assure depuis le début 2017 la gestion et l'animation.

Le Président d'Alès Agglomération, par son courrier du 19 mai 2017 joint en annexe, propose à Logis Cévenols d'adhérer au service WebSIG.

Il permet notamment de disposer des données cartographiques utiles à la gestion et au développement de notre patrimoine, à l'échelle de l'Agglomération.

Le tarif annuel de ce service est de 300€ TTC, proratisé au nombre de mois restants pour la première année, à partir de la date de signature.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention de prestation de services et d'adhésion au S.I.G. porté par Alès agglomération.

29 MAI 2017

N° 3358

Service SIG
Affaire suivie par : Daniel Vinot
Tél : 04 66 55 84 04

mail : daniel.vinot@alesagglo.fr

N/Réf : IS/DVI-2017.025 SIG

Objet : Proposition de contrat de prestations de service /
SIG système d'information géographique.

Logis Cévenols – OPH ALES

AGGLOMERATION

Monsieur le Directeur Général

433 Quai Bilina

30100 ALES

Monsieur le Directeur Général,

Je viens vers vous, afin de vous proposer la signature d'une convention d'adhésion au service commun SIG (Système d'Information Géographique) mis en place depuis le 1er janvier dernier par Alès Agglomération.

Comme vous le savez, ce service, bien qu'ayant été initié par la Communauté d'Agglomération, avait été déployé à l'échelle du Pays Cévennes, permettant ainsi à l'ensemble des E.P.C.I adhérents du Pays d'en bénéficier et d'en faire bénéficier leurs communes membres.

Suite aux sorties des Communautés de Communes de Vallée Longue-Calbertois en Cévennes et du Mont Lozère aux Cévennes du Pays Cévennes ainsi que la fusion de l'actuelle Alès Agglomération avec Hautes Cévennes, Pays Grand Combien et Vivre en Cévennes, dans ce contexte, il a été décidé de recentrer ses compétences sur le S.C.O.T et le S.P.A.N.C en diminuant de manière significative la cotisation des deux membres restants.

Dans le cadre de cette évolution de périmètre et des évolutions de compétences à venir (notamment GEMAPI, eau et assainissement), il a été décidé de recentrer le service SIG sur Alès Agglomération qui en assume de toute façon les principales charges puisque ce sont ses salariés qui le gèrent et l'animent. De plus et afin de faire face aux nombreuses demandes d'intervention par les communes pour des prestations spécifiques et aux orientations du schéma de mutualisation d'Alès Agglomération, il a été proposé de le transformer en service commun au cours de l'année 2017.

Par deux délibérations, l'une du 15 décembre 2016 et l'autre du 9 février dernier, le Conseil de Communauté a mis en place ce service commun et a approuvé une proposition de convention concernant les EPCI et les structures, dont Alès Agglomération où une de ses communes est membre.

Je vous propose une adhésion au service de 300€ TTC/an pour l'accès au WebSIG et la gestion des conventions de mise à disposition de données cartographiques pour vos prestataires.

Nouvelle adresse :

Alès Agglomération, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 60249 – 30105 ALES Cedex
Hôtel de Communauté | 1642, chemin de Trespeaux | BP 60249 | 30105 Alès Cedex
Tél. 04 66 78 89 00 | communaute@alesagglo.fr
www.alescevennes.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/05/2021

Cette adhésion vous permet d'accéder à des services complémentaires (création de cartes à la demande, numérisations de données cartographiques...) qui vous seront facturées après acceptation d'un devis émis par le service.

Cette adhésion sera proratisée au nombre de mois restant en date de signature pour la première année.

Je vous invite, si vous le souhaitez, à joindre Monsieur Daniel VINOT, Responsable du service commun SIG (1), qui reste à votre entière disposition pour tous compléments d'informations.

Je reste dans l'attente de votre positionnement officiel sur cette proposition et serais au regret de devoir désactiver les accès au WebSIG en cas de désaccord avec cette proposition.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président d'Alès Agglomération
Maire d'Alès


Max ROUSTAN



(1) Service Commun S.I.G Alès Agglomération
Le Capitole - 10, place de l'Hôtel de Ville 30100 ALES
Tel : 04 66 55 84 04 Email : daniel.vinot@alesagglo.fr

Nouvelle adresse :

Alès Agglomération, Bâtiment ATOME, 2 rue Michelet, BP 60249 – 30105 ALES Cedex



Direction Assistance Juridique et Prévention
Affaire suivie par : Laurence PELLIER
Tél : 04 34 24 71 52
laurence.pellier@alesagglo.fr

N/Réf : IS/LP/2020

**AVENANT DE PROROGATION N°1
à la CONVENTION DE
PRESTATION DE SERVICES
ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) LOGIS CEVENOLS
ET LE SERVICE COMMUN SIG « Système d'Information Géographique »
d'ALES AGGLOMERATION**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Alès Agglomération, représentée par **Monsieur Christophe RIVENQ**, son Président en exercice, agissant au nom et pour le compte de la Communauté Alès Agglomération en vertu de la Décision N° 2020/0461 en date du 28 décembre 2020 autorisant Monsieur le Président à signer le présent avenant,

et désignée sous le terme « Alès Agglomération »,

d'une part,

ET

L'office Public de l'Habitat (OPH) Logis Cévenols, représenté par son Directeur Général, **Monsieur Philippe CURTIL**, dûment habilité par la Délibération du Conseil d'Administration n° [REDACTED] en date du [REDACTED] ;

et désignée sous le terme « l'OPH » ou « l'entité bénéficiaire de la prestation » ;

d'autre part,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE PREALABLE :



L'office Public de l'Habitat (OPH) Logis Cévenols est adhérent au service commun SIG depuis 2018.

Une convention de prestation de services a été conclue entre les deux parties pour une durée ferme. Cette convention prenait effet au 1^{er} janvier 2018 pour expirer au 31 décembre 2020.

L'Article 7 'Avenant' de cette convention stipule que, pour rappel :

'Toute modification ou complément du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci avec l'accord des signataires'.

L'année 2021 sera marquée par une migration complète des logiciels existants et des mises à jour importantes. Celles-ci offriront de nouveaux outils et permettront de faire également évoluer le WebSIG, le PCRS, dont la gestion est assurée par le Service SIG, va se déployer sur le territoire du Pays Cévennes.

Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2022, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera effective et pourrait impacter l'organisation du Service SIG.

Afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, il convient de renouveler la convention par voie d'avenant pour une année supplémentaire.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET STIPULE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

L'office Public de l'Habitat (OPH) Logis Cévenols renouvelle son adhésion au service commun SIG Alès Agglomération pour une année supplémentaire. L'avenant n°1 prendra effet au 1^{er} janvier 2021 et expirera au 31 décembre 2021.

Article 2 : Champs d'application de la convention

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à,

en 3 exemplaires originaux, le

Pour l'Office Public de l'Habitat (OPH)
Logis Cévenols,

Pour la Communauté Alès Agglomération,

Le Directeur Général,

Le Président,

Philippe CURTIL

Christophe RIVENQ